



Invitation presse

Accréditation obligatoire

Inauguration du premier espace funéraire écologique au sein du cimetière parisien d'Ivry

Jeudi 29 août à 15h45

32 avenue de Verdun, Ivry-sur-Seine

Le 29 août prochain, Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris chargée des espaces verts, de la nature en ville, de la biodiversité, de l'agriculture urbaine et des Affaires funéraires, inaugurerà le premier espace funéraire écologique au cimetière parisien d'Ivry, en présence du Maire d'Ivry-sur-Seine, Philippe Bouyssou.

La Ville de Paris a souhaité créer un lieu de recueillement et d'inhumation respectueux de l'environnement, permettant de répondre aux demandes grandissantes des Parisiens en matière de funérailles écologiques.

Ce nouvel espace de 1560 m² prendra la forme d'une prairie entourée d'arbustes et sera destiné aux inhumations en pleine terre de cercueils composés de bois d'origine locale ou de carton. Aucun monument ne sera construit en surface, les sépultures étant identifiées par des stèles en bois discrètes.

Par ailleurs, les familles s'engageront via la signature d'une charte qui prévoit le respect de l'environnement dans l'organisation des obsèques, notamment le choix de matériaux en bois d'essences françaises ou issus de forêts franciliennes pour réaliser les stèles. Les engagements porteront également sur l'ensemble des phases funéraires (choix du cercueil ou de l'urne, habillage du défunt, absence d'usage de produits chimiques pour la conservation des corps).

L'aménagement de l'espace écologique du cimetière parisien d'Ivry s'inscrit dans la continuité de la politique menée dans les cimetières parisiens depuis le début de la mandature : appliquer en matière funéraire l'ambition environnementale parisienne et mieux accompagner le deuil en adaptant le service public funéraire aux attentes des usagers.

Ainsi, depuis 2015 la Ville de Paris a totalement proscrit les herbicides de synthèse dans ses cimetières. Dans l'ensemble des sites funéraires la végétalisation a été développée à travers l'enherbement des trottoirs, des chemins et des voiries, la plantation de grimpantes sur les murs disponibles, et la diversification des végétaux composant les haies dans le respect du plan biodiversité 2018-2024 de la Ville de Paris.



Cet espace est le premier à être aménagé pour Paris. Il pourra accueillir 150 concessions qui pourront être acquises au moment du décès. D'ores et déjà il est prévu d'étendre cette possibilité à d'autres cimetières parisiens extra-muros. Des aménagements similaires sont en cours d'étude notamment pour les cimetières parisiens de Bagneux, Thiais et Pantin. Le cimetière de Thiais devrait être le prochain cimetière concerné, courant 2020.

Contact presse : Solène Bures – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr